

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2018.

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 8 membres présents, et 1 membre représenté a abordé les points suivants :

Deux délibérations ont été retirées.

1 – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au contrat groupe d'assurances des risques statutaires par l'intermédiaire du CDG 74; ce contrat d'une durée de 4 ans est établi avec SIACI Saint Honoré/Groupama.

2 - Convention d'adhésion au service médecine de prévention du centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie :

Le conseil à l'unanimité sollicite le CDG 74 pour bénéficier de la prestation de médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

3 – Autorisation de mandatement anticipé en investissement :

Monsieur le Maire, est autorisé à l'unanimité à engager et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans l'attente de l'adoption du budget primitif à venir, dans la limite du quart de l'exercice précédent.

4 – Remboursement des frais de secours sur le domaine skiable de Solaison :

A l'unanimité le conseil approuve les tarifs de secours sur pistes pour la saison à venir, à savoir 70 € zone A et 130 € zone B ; transport ambulance et autres opérations de secours sont facturés sur le montant engagé.

5 – Convention entre la CCFG, la commune de Brison et l'association foyer de ski de fond de Solaison :

A l'unanimité le conseil municipal, approuve la convention entre la Commune de Brison, la Communauté de Communes Faucigny Glières et l'Association Foyer de ski de Fond de Solaison dans le cadre de la gestion du domaine nordique de Solaison.

6 – Représentation des communes au sein du conseil communautaire – accord local n°2 :

A l'unanimité le conseil municipal approuve dans le cadre d'un accord local n°2, suite à l'extension du périmètre de la communauté de communes consécutivement à la création de la commune nouvelle Glières Val de Borne, le nombre et la répartition des sièges pour la représentation des communes au sein du conseil communautaire de la CCFG.

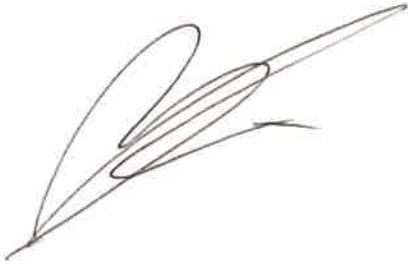
7 - Subvention à l'école de musique de Marnaz :

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une subvention à l'école de musique de Marnaz.

Divers :

- La cérémonie des vœux est prévue le samedi 26 janvier 2019 à 19 h.
- Les travaux concernant les créneaux de croisement sur la RD 186, se poursuivent et se termineront le 21 décembre.
- Restaurant scolaire, les travaux reprendront en fin d'hiver
- Ouverture du domaine nordique le 22 décembre et remerciement pour les travaux d'agrandissement du foyer de fond.

Le secrétaire de séance,
TOCHON-FERDOLLET Benjamin



Le Maire,
LAYAT Didier,

